

Compte-rendu du Comité Technique du 14/09/2017

Ce comité technique s'est réuni à la DI en présence des organisations syndicales élues, du DI, du RR de Marseille, des DR de Marseille, de Nice et Corse, de la chef de la division fiscalité d'Aix-en-Provence, de la chef du PLI, des chefs du BOP et de la GRH, du secrétariat général de la DI et de l'inspectrice à la GRH référente en matière d'accompagnement social.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion : la fermeture des RR de Bastia, Aix-en-Provence et Nice en 2018 et 2019, la création de la RI de Marseille, la mise en œuvre de la phase 2 du PUC à Fos et à Marseille Port, le transfert de certains dossiers CI du bureau de Toulon vers celui de Draguignan. Nous avons déploré l'absence des 3 receivers en poste au sein des RR appelées à fermer en 2018 et 2019.

En préambule, Solidaires a lu la déclaration liminaire ci-jointe.

Le calendrier

Précision utile concernant le calendrier retenu pour organiser ce CT : La DG aurait demandé aux DI de tenir les CT de fermeture des RR et de création des RI deux ans avant la fermeture de la dernière RR de la DI afin de ne pas dépasser le délai de deux ans prévu par l'accord relatif au renforcement de l'accompagnement social tel que signé le 02/03/2015 par 3 OS (sans Solidaires*).



Cet accord prévoit que « le délai de préavis est porté à 2 ans afin de permettre aux agents de trouver une solution de reclassement (...). Ce délai court à compter de la tenue du CTSD entérinant la mesure de réorganisation ». La RR de Bastia étant programmée pour fermer fin octobre 2019, le CT s'est donc tenu en septembre 2017.

Les agents de la RR de Nice verront leur service mettre la clé sous la porte en octobre 2018. Le DI nous a rappelé à plusieurs reprises que s'ils n'ont pas trouvé d'affectation au bout d'un an, l'administration les affectera provisoirement en surnombre sur la résidence Nice CO afin qu'ils aient

deux ans, comme les autres, pour trouver un nouveau poste.

La date du CT a une incidence notable : les collègues restructurés ne pourront pas s'inscrire hors période au tableau des mutations pour le second tour 2017. Les CAPC auront lieu les 5, 10 et 12/10/2017. Selon la DI, la DG aurait accepté de recevoir les demandes des collègues immédiatement après le CT du 14/09/2017, mais pas après mi-septembre. Or le 14/09/2017, l'ensemble des organisations syndicales élues au CT de PACA-Corse a voté contre la fermeture des RR et la création de la RI de Marseille. Le DI convoquera un second CT le 25/09/2017 comme les textes l'y obligent. Le CT actant officiellement la restructuration sera celui du 25/09/2017. Il sera alors trop tard pour s'inscrire hors période.

Solidaires Douanes a demandé à plusieurs reprises que le CT se tienne plus tôt. L'administration n'a pas accédé à notre demande. Il serait aujourd'hui malvenu de sa part de nous reprocher de faire obstruction, par notre vote contre, à l'inscription hors tour des collègues restructurés. La ficelle serait un peu grosse.

La création de la Recette Interrégionale de Marseille

Le DI nous a exposé les éléments dont il dispose à ce jour au sujet de la future RI dont les effectifs s'élèveront à une quarantaine d'agents : entre 43 et 48 agents. Le DI dit se baser sur un effectif définitif de 48 agents. Cela conduirait à la suppression de 12 effectifs de référence par rapport à aujourd'hui. Cette proposition est donc insuffisante pour les OS, quand bien même des économies d'échelle sont annoncées par la direction.



Le DI nous informe qu'une fois que le CT se sera prononcé, les cellules sociales se rapprocheront des collègues concernés qui pourront alors obtenir plus d'information sur leur avenir. Pour **Solidaires Douanes**, **il est plus que temps de donner de la visibilité aux collègues dont le service va fermer**. Nous avons insisté en séance sur le besoin de connaître les possibilités offertes à la résidence pour les agents qui opteront pour un maintien sur place. Nous sommes conscients de la difficulté de l'exercice car tous les paramètres ne sont pas connus (futures mutations d'autres collègues libérant des postes, par exemple).

Comme nous l'avaient annoncé la sous-directrice A et la chef du bureau A1 le 20/07/2016 lors de leur visite à Marseille, tout sera fait pour permettre un reclassement sur place pour les agents qui le

souhaitent. Le DI nous a confirmé que les mutations à destination des résidences où les RR fermeront, sans être gelées, sont pour l’instant accordées avec parcimonie afin de ne pas obérer les chances des collègues des RR versantes de trouver un point de chute sur place s’ils le souhaitent.

Solidaires a interpellé le DI sur la TGAP de Nice. Il avait un temps été question que les dossiers de TGAP de la RR de Nice rejoignent la RR de Marseille pour la campagne 2018. Or, nous avons appris que la DG refusait son départ anticipé à Marseille. Le problème est que les collègues actuellement chargés du recouvrement de cette taxe à Nice quitteront à leur demande la RR de Nice avant sa fermeture. Suite à notre intervention, **la chef de la RH nous a informés que deux agents de Paris-spécial devraient arriver à Nice en décembre 2017 pour traiter les dossiers de TGAP.**

Concernant l’aspect immobilier, la chef du PLI nous a informés que le programmiste en charge de la mise en place des futurs locaux de la RI avait rendu un premier rapport le 08/09/2017. On peut y lire que si les effectifs de la RI étaient portés à 48 agents, ces derniers pourraient loger au sein de l’aile actuellement occupée par la RR de Marseille. Les autres services de l’étage déménageraient à l’exception des TSI. La salle Lacydon devrait également pouvoir être maintenue. Un chiffrage du marché public va être réalisé et les appels d’offre seront ensuite lancés.

Le DI a ensuite soumis au vote les points de l’ordre du jour suivants :

- Création au 4ème trimestre 2018 de la RI de Marseille : **vote contre des OS à l’unanimité** ;
- Fermeture au 4ème trimestre 2018 du pôle comptable régional de Nice : **vote contre des OS à l’unanimité** ;
- Fermeture au 1er trimestre 2019 du pôle comptable régional d’Aix-En-Provence: **vote contre des OS à l’unanimité** ;
- Fermeture au 4ème trimestre 2019 du pôle comptable régional de Bastia: **vote contre des OS à l’unanimité.**

Sur ce dernier point, Solidaires s’est plus que battu (plusieurs courriers au DG et interventions au sein de différentes réunions) **et déplore fortement la fermeture de la RR de Bastia qui relève selon nous de l’erreur.**

La mise en œuvre de la phase 2 du PUC à Fos Port Saint Louis et à Marseille Port



La phase 2 du (PUC) Pôle Unique de Contrôle sera officiellement mise en place à Fos au 01/10/2017 et à Marseille Port au 01/01/2018.

Le DR de Marseille nous a présenté les grandes lignes du projet. Ce dernier permettra de confier à un seul service le pilotage de la totalité des contrôles en matière de fret maritime.

Le PUC se structurera autour des services traditionnels du bureau : Pôle contrôles de la PEC (PUC phase 1), Ex-ante, Supervision, Ex-Post 1. Une cellule de régulation des contrôles sera créée. Sa mission sera de faire la synthèse des différentes demandes de contrôle et de procéder à une priorisation.

Le DR insiste sur le fait que tous les collègues conserveront leurs attributions. La seule nouveauté viendra du fait que les agents des différentes cellules devront participer aux contrôles physiques lorsque cela leur sera demandé (en cas de contrôle indiqué comme prioritaire par la cellule de régulation).

Solidaires souligne que les collègues de Marseille Port se posent de nombreuses questions tant sur l'aspect immobilier que dossiers en tant que tels.

Le DR nous répond que le divisionnaire et la chef du PLI se déplaceront **lundi 18 septembre à la PEC et à Allar** pour évoquer les questions immobilières. **A la demande de Solidaires, le divisionnaire acceptera à cette occasion de répondre à toutes les questions que les collègues se posent.**

Le DI a ensuite soumis au vote ce point de l'ordre du jour :

- **Vote contre des OS à l'unanimité ;**

Le transfert vers Draguignan de certains dossiers CI de Toulon :

Le transfert des dossiers des entrepositaires agréés négociants, des opérateurs BNA, UTI et céréales de Toulon se fera à compter du 01/09/2017 avec une mise en œuvre effective au 01/01/2018.

Solidaires Douanes n'est pas favorable à la spécialisation des bureaux car elle peut dégrader le service public et hypothéquer l'avenir de nos structures. L'exemple du projet avorté de transfert de la TSVR de l'ensemble de la DI sur le bureau d'Avignon est significatif en la matière. Il est toutefois à noter que le transfert dont il est question aujourd'hui est positif pour le bureau de Draguignan, qui gagne en ampleur et en possibilités de contrôles, et pour le **bureau de Toulon qui n'a pas vu ses effectifs de référence augmenter malgré l'arrivée des 22 000 dossiers DAFN de Marseille Transports au 1^{er} janvier 2016.**

Nous déplorons que les effectifs de référence de Draguignan ne soient pas revus à la hausse. En effet, même si la dématérialisation des déclarations récapitulatives mensuelles (DRM) dans CIEL est en progression, il faudra attendre le 31 décembre 2019 pour que les DRM informatisées deviennent obligatoires. Aussi, **Solidaires Douanes a demandé le 09/02/2017 au DR d'Aix de fixer pour les années 2018 et 2019 des objectifs de contrôle raisonnables** pour les collègues du bureau de Draguignan, ce qu'il a répondu accepter. **Nous nous assurerons que ces engagements soient suivis d'effets.**

Vote sur ce transfert :

Abstention de Solidaires Douanes, la CGT et la CFDT. Vote contre de l'USD FO et l'UNSA.

Points divers :

Le DI nous a informés qu'une conférence sur le dialogue de gestion aura lieu le 18/11/2017. Il devrait y être confirmé l'information selon laquelle **les effectifs de référence du SRE d'Aix-En-Provence passeront de 2 à 6.**

Solidaires Douanes n'a cessé de se battre depuis de nombreuses années **pour que ce service soit pérennisé au sein de la DR d'Aix.** Le retrait des mesures 14 et 22 du PSD suite à la mobilisation des agents militait contre la fermeture du SRE d'Aix qui aurait été le seul à subir un tel sort sur le territoire national.

Par ailleurs, Solidaires Douanes a interrogé le DI sur le caractère restructuré des agents du CLI. Le DI nous a répondu que pour l'heure, le sujet était à l'étude à la DG et qu'aucune décision n'était prise pour le moment.

Rappel : lors du GT du 05/09/2017 sur la création du CODT, le DI avait annoncé que les agents du CLI de Marseille, appelé à fermer, ne seraient pas considérés comme restructurés. Selon l'administration (la DG?) il ne s'agirait pas stricto sensu d'une fermeture de service mais d'une transformation de l'actuel CLI en CODT. **Pour Solidaires Douanes, l'implantation d'un CODT à Marseille relève bien d'une opération de restructuration et ouvre droit à l'ensemble des mesures d'accompagnement social** validées au niveau ministériel dans le cadre du Plan Stratégique Douanier 2018 : garantie de maintien de la rémunération, régime indemnitaire d'accompagnement, maintien des points de résidence, priorité de mutation absolue à la DR et relative à la DI.

* *Pourquoi Solidaires Douanes a refusé de signer cet accord : <http://www.solidaires-douanes.org/accord-daccompagnement-social-du-psd-pourquoi-nous-ne-signerons-pas-notre-lettre-ouverte-au-ministre-et-au-secretaire-detat/>*

Pour Solidaires Douanes,
Stéphanie Chaussadas, Vincent Finkbeiner, Joël Marle et Julien Fréville

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Résidence administrative et service :

Grade :

Courriel :

A,

Le,

Signature

Des questions? Des remarques? Une adresse_solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr